



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/17
19 février 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 – 23 mars 2007

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS APPROUVÉS COMPORTANT
DES EXIGENCES PARTICULIÈRES POUR LA REMISE DES RAPPORTS**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

Introduction

1. Les gouvernements du Canada et de l'Allemagne, ainsi que le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, ont remis un rapport périodique sur la mise en œuvre des projets suivants, dont les accords comportent des exigences particulières pour la remise de rapports, aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif :

- a) Afghanistan : Plan national d'élimination (gouvernement de l'Allemagne et PNUE);
- b) Bolivie : Élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (PNUD);
- c) Brunei Darussalam : Mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes (PNUD et PNUE);
- d) Burkina Faso : Mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes (PNUD et PNUE);
- e) Chine : Plan sectoriel pour l'élimination des halons (Banque mondiale);
- f) Chine : Plan sectoriel pour l'élimination de la production du 1,1,1-trichloroéthylène (méthyle chloroforme) (Banque mondiale);
- g) Cuba : Plan national d'élimination des SAO, plus particulièrement les CFC (gouvernement du Canada et PNUD);
- h) Cuba : Élimination complète du bromure de méthyle dans la fumigation du sol, des substrats, des entrepôts et des structures (ONUDI);
- i) Haïti : Mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes (PNUD et PNUE);
- j) Kirghizistan : Projet d'assistance technique pour la mise en place des solutions de remplacement et l'élimination du bromure de méthyle (PNUD);
- k) Myanmar : Mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes (PNUE et ONUDI);
- l) Sri Lanka : Projet de solutions de remplacement du bromure de méthyle pour éradiquer les nématodes du thé et pour remplacer le bromure de méthyle dans toutes les utilisations restantes, à l'exception des applications à des fins sanitaires et préalables à l'expédition (PNUD);
- m) Région de l'Afrique : Assistance technique pour la réduction de l'utilisation du bromure de méthyle et la formulation de stratégies régionales d'élimination pour les pays africains à faible volume de consommation (PNUD).

2. De plus, l'ONUDI a remis des rapports périodiques sur la mise en œuvre de l'élimination à l'échelle nationale du bromure de méthyle en horticulture et dans la fumigation des produits de base en Égypte et sur le projet d'élimination du bromure de méthyle dans la culture des melons, des tomates, des fleurs et des produits ornementaux, et des fraises au Guatemala. Cependant, au cours du processus d'examen, l'ONUDI a demandé le report de la remise des rapports à la 52^e réunion du Comité exécutif.

3. Le Secrétariat a examiné les rapports périodiques par rapport aux propositions de projets originales, aux données sur les SAO fournies par les gouvernements concernés en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal et aux décisions pertinentes du Comité exécutif et de la Réunion des Parties.

Structure du document

4. Le Secrétariat a d'abord regroupé les rapports périodiques par secteur et ensuite selon les principaux enjeux dont il est question dans les rapports, pour chacun des secteurs. Le document propose donc les quatre sections suivantes :

Section I : Plans nationaux d'élimination des CFC en Afghanistan (rapport périodique) et à Cuba (rapport périodique et demande conjointe des troisième et quatrième tranches à la 53^e réunion du Comité exécutif);

Section II : Rapport d'achèvement de la mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes au Burkina Faso (demande d'utiliser les sommes restantes du plan de gestion des frigorigènes) et rapports périodiques sur la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes au Brunei Darussalam, à Haïti et au Myanmar (retards importants à débiter la mise en œuvre des activités);

Section III : Rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets d'élimination du bromure de méthyle en Bolivie, à Cuba, au Kirghizistan et au Sri Lanka, et programme d'assistance technique du PNUD pour l'Afrique; et

Section IV : Rapports périodiques sur le plan du secteur des halons en Chine et le plan sectoriel pour l'élimination de la production de méthyle chloroforme en Chine.

I : PLANS NATIONAUX D'ÉLIMINATION DES CFC

Afghanistan : Plan national d'élimination (gouvernement de l'Allemagne et PNUE)

5. Le gouvernement de l'Allemagne et le PNUE proposent, au nom du gouvernement de l'Afghanistan, un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche du plan national d'élimination en Afghanistan, le rapport de vérification de 2005 et le programme de travail de 2007, aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

6. Le plan national d'élimination a été approuvé à la 41^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/22). En vertu du plan national d'élimination, le gouvernement de l'Afghanistan s'engage à éliminer tous les CFC avant le 1^{er} janvier 2010 et le tétrachlorure de carbone avant le 1^{er} janvier 2007. Le Comité exécutif a approuvé, en principe, la somme de 1 065 806 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence de 138 555 \$US, pour la mise en œuvre du plan national d'élimination. La première tranche de financement a été approuvée à la 47^e réunion et la deuxième (et dernière) tranche du projet a été approuvée à la 48^e réunion du Comité exécutif.

Rapport périodique et vérification

7. Plusieurs résultats ont été atteints à ce jour, notamment l'approbation de la réglementation sur le commerce des SAO; un atelier de formation des agents de douane; la préparation d'un guide pour les agents de douane et la distribution de trousseaux d'identification des SAO; et l'élaboration d'une stratégie de formation des techniciens en réfrigération, comprenant l'achat d'équipement de formation et d'appareils de récupération et de recyclage aux fins de distribution au cours du premier trimestre de 2007. Un groupe de gestion de projet a été mis sur pied et plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation ont été menées. Une vérification du rapport de consommation de 2005 a été entreprise par un vérificateur indépendant en 2006. Tout l'appui financier approuvé à ce jour, à savoir 339 650 \$US, a été décaissé en date de décembre 2006.

Deuxième programme de travail

8. Le programme de travail du plan national d'élimination de l'Afghanistan comprendra ce qui suit, de 2007 jusqu'à l'achèvement : des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération; la mise en œuvre d'activités de récupération et de recyclage, et d'une assistance technique pour les industries de fabrication de la mousse et de la réfrigération pour l'élimination de la consommation de CFC, et les ateliers d'entretien des automobiles pour l'élimination des utilisations du tétrachlorure de carbone; et des activités de gestion et de surveillance.

Observations du Secrétariat

9. La Secrétariat a pris note des rapports bien rédigés et complets proposés par le gouvernement de l'Allemagne et le PNUE, de l'adoption de la Loi sur l'environnement en 2006 qui comprend une réglementation sur les SAO, de la remise du rapport de vérification de 2005 et des résultats à ce jour des efforts pour éliminer la consommation des CFC et du tétrachlorure de carbone, plus particulièrement une consommation de 141,2 tonnes PAO de CFC en 2005, qui représente 48,8 tonnes PAO de moins que la consommation maximum permise de 179,7 tonnes PAO prévue dans l'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif et la consommation de 0,1 tonne PAO de tétrachlorure de carbone, par rapport à une consommation permise de 0,12 tonne PAO.

10. Le Secrétariat a aussi pris note que les programmes de travail de 2007 et des années suivantes ne comprennent pas d'activités qui pourraient donner lieu à d'importantes réductions

dans la consommation de CFC, telles que l'utilisation de frigorigènes de substitution ou l'adaptation de systèmes de réfrigération. Cette question doit être abordée car les programmes de récupération et de recyclage en place ne pourront pas à eux seuls permettre de respecter les niveaux de consommation permis en 2007. Les agences ont indiqué que le plan national d'élimination avait pour objectif principal de mettre en place une infrastructure de base solide pour la mise en œuvre d'activités de récupération et de recyclage et la mise sur pied de pratiques exemplaires dans le sous-secteur de l'entretien. Le gouvernement de l'Allemagne a déjà acheté l'équipement et les fournitures nécessaires pour les ateliers d'entretien.

Recommandation du Secrétariat

11. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination en Afghanistan, du rapport de vérification de 2005 et du programme de travail de 2007.

Cuba : Plan national d'élimination des SAO, plus particulièrement les CFC

12. Le PNUD présente, au nom du gouvernement de Cuba, une demande pour la troisième tranche du plan national d'élimination des SAO, plus particulièrement les CFC, à Cuba, ainsi que le rapport de vérification requis en vertu de l'accord, aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

13. Le plan national d'élimination pour Cuba a été approuvé à la 43^e réunion du Comité exécutif, au coût total de 2 145 000 \$US, plus les coûts d'appui aux gouvernements de l'Allemagne (agence principale), du Canada et de la France, et du PNUD (décision 43/27). La première tranche de financement a été approuvée à la 43^e réunion et la deuxième tranche a été approuvée à la 45^e réunion du Comité exécutif.

14. Le délégué de Cuba a présenté à la 47^e réunion du Comité exécutif une demande pour transférer au PNUD les projets de son plan national d'élimination dont la responsabilité a été confiée à l'Allemagne et à la France et nommer le PNUD agence principale pour la mise en œuvre du plan national d'élimination. Ce transfert a été approuvé à la 48^e réunion et la somme de 550 645 \$US, comprenant les coûts d'appui à l'agence, ont été virés au PNUD. Un accord révisé a été conclu entre le gouvernement et le Comité exécutif (décision 48/16 (b) (iii)).

Rapport périodique et vérification

15. Le gouvernement de Cuba et le PNUD ont préparé un document de projet révisé après l'approbation de l'accord révisé. Ce document a été signé en décembre 2006. Le Secrétariat a examiné le rapport de vérification remis par le PNUD et a pris note que la quantité totale de CFC importée (c.-à-d., 208 814 tonnes PAO) a été vérifiée par l'examen des permis d'importation et des importations réelles consignées dans les rapports douaniers.

Observations du Secrétariat

16. Le gouvernement de Cuba a fait rapport d'une consommation de 208,81 tonnes PAO de CFC en 2005, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Cette consommation est de 103,756 tonnes de moins que la consommation maximum permise en vertu du Protocole de Montréal et de l'accord conclu avec le Comité exécutif (312,586 tonnes PAO). Cette réduction de la consommation de CFC a été réalisée grâce à des activités particulières mises en œuvre par le gouvernement de Cuba (p. ex., adaptation des réfrigérateurs domestiques à des frigorigènes sans CFC) et la mise en œuvre du plan national d'élimination par le gouvernement du Canada.

17. Compte tenu que le PNUD vient tout juste de débiter les activités d'élimination et du niveau de ressources disponibles, le Secrétariat a suggéré au PNUD d'accélérer la mise en œuvre des activités d'élimination en 2007 et, à partir des progrès réalisés, de présenter les demandes pour les troisième et quatrième tranches ensemble à la 53^e réunion du Comité exécutif. Le PNUD a accepté la suggestion du Secrétariat.

Recommandation du Secrétariat

18. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du plan national d'élimination des SAO, plus particulièrement les CFC, à Cuba proposé par le PNUD.
- b) Demander au PNUD d'accélérer la mise en œuvre des activités d'élimination des CFC à Cuba.
- c) Permettre la proposition conjointe des troisième et quatrième tranches du plan national d'élimination des SAO, plus particulièrement les CFC, à la 53^e réunion du Comité exécutif, sous réserve que les activités soient mises en œuvre et que le financement disponible ait été décaissé.

II. RAPPORTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES

Burkina Faso : Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes

19. La 50^e réunion du Comité exécutif a approuvé l'accord entre le gouvernement du Burkina Faso et le Comité exécutif concernant le plan de gestion de l'élimination finale, au coût total de 345 000 \$US, en principe, plus les coûts d'appui de 44 850 \$US pour le gouvernement du Canada et le PNUD, ainsi que la première tranche du projet. Lors de l'approbation du projet, le Comité exécutif a aussi demandé au gouvernement du Canada et au PNUD de remettre avant la 51^e réunion, un rapport d'achèvement de projet ou un rapport d'annulation de projet pour le programme d'encouragement des utilisateurs finaux des secteurs de la réfrigération commerciale et industrielle, et a imposé les activités de surveillance prévues au plan de gestion des frigorigènes comme condition pour l'approbation de la deuxième tranche du plan (décision 50/15 c)).

Rapport périodique remis par le PNUD

20. Le PNUD a remis un rapport d'achèvement pour les deux sous-projets du plan de gestion des frigorigènes au Burkina Faso. Le rapport révèle que malgré la tenue d'ateliers de sensibilisation et de rayonnement et le fait que quelques chambres froides et systèmes de réfrigération à l'aéroport aient profité des mesures d'encouragement du programme, le projet a connu plusieurs difficultés lors de sa mise en oeuvre. Le volet de surveillance du plan de gestion des frigorigènes n'a pas pu être mis en oeuvre en raison des difficultés survenues lors de l'exécution du programme d'encouragement. Il reste un solde non dépensé de 43 116 \$US pour les deux activités.

Demande faite par le gouvernement du Burkina Faso

21. Le gouvernement du Burkina Faso a envoyé une lettre officielle au président du Comité exécutif le 26 décembre 2006, et une copie de cette lettre à tous les membres du Comité exécutif et au Secrétariat, dans laquelle il demande que le gouvernement puisse utiliser les sommes restantes du projet de plan de gestion des frigorigènes pour mettre en oeuvre les activités figurant dans la proposition originale. Un rapport d'achèvement de ces activités serait remis à la 53^e réunion du Comité exécutif.

Observations du Secrétariat

22. Le Secrétariat a pris note que la mise en oeuvre du programme de travail de 2007 du plan de gestion de l'élimination finale vient tout juste de commencer. À cet égard, il serait conseillé de poursuivre la mise en oeuvre du plan de gestion de l'élimination finale en 2007, comme approuvé. La demande du Burkina Faso d'utiliser les sommes restantes du plan de gestion des frigorigènes pourrait être examinée en 2008, à la lumière du rapport périodique et de la demande relative à la deuxième tranche du projet (c.-à-d., le programme de travail de 2008) que doit remettre le gouvernement du Canada.

Recommandation du Secrétariat

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note de la remise par le PNUD des rapports d'achèvement de projet pour le programme d'encouragement des utilisateurs finaux du secteur de la réfrigération commerciale et industrielle, et les activités de surveillance du plan de gestion des frigorigènes.
- b) Prendre note que le PNUD retournera la somme de 43 116 \$US au Fonds multilatéral à la 52^e réunion du Comité exécutif.
- c) Songer à autoriser l'utilisation de la somme restante de 43 116 \$US du plan de gestion des frigorigènes du Burkina Faso, selon le rapport périodique sur la mise en oeuvre de la première tranche du plan de gestion de l'élimination finale et la demande pour la deuxième tranche qui sera présentée par le gouvernement du Canada en 2008.

Brunei Darussalam : Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes

24. Le PNUE a remis un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes au Brunei Darussalam aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

25. La 44^e réunion du Comité exécutif a approuvé le projet de plan de gestion des frigorigènes pour le Brunei Darussalam au coût de 496 000 \$US, plus les coûts d'appui de 43 030 \$US pour le PNUD et le PNUE. Le plan de gestion des frigorigènes comprend des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération, un programme d'assistance technique pour le secteur de l'entretien et des activités de surveillance.

Rapport périodique

26. Le PNUE a fait parvenir un mémoire d'entente au Bureau de l'ozone en février 2005, après l'approbation du projet de plan de gestion des frigorigènes, aux fins d'examen et de commentaires. Le document est entre les mains du bureau du procureur général aux fins d'examen et de commentaires depuis cette date. Le PNUE a tenté à plusieurs reprises d'accélérer la signature du mémoire d'entente, notamment au moyen de lettres, d'appels téléphoniques, de courriels et de réunions, et même en se rendant au Brunei Darussalam. Aucun progrès n'a toutefois été réalisé concernant le mémoire d'entente.

Observations du Secrétariat

27. Le gouvernement du Brunei Darussalam n'a ratifié aucun Amendement au Protocole de Montréal en date du 16 janvier 2007. La 40^e réunion du Comité exécutif a décidé de demander à toutes les Parties de s'engager par écrit à ratifier l'Amendement de Londres au Protocole, comme condition d'approbation du financement pour leurs projets (décision 40/35).

28. Les données communiquées par le gouvernement du Brunei Darussalam en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal révèlent que la consommation de CFC en 2005 n'était que de 0,1 tonne PAO sous le maximum permis pour l'année en question (c.-à-d., 39,1 tonnes PAO). Le niveau de consommation de CFC de 2005 et le fait que le plan de gestion des frigorigènes n'a pas été mis en œuvre mettent le Brunei Darussalam à risque de ne pas atteindre les objectifs d'élimination de 2007 et de 2010.

Recommandation du Secrétariat

29. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement du Brunei Darussalam, l'exhortant de ratifier les Amendements au Protocole de Montréal et, en même temps, d'accélérer la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes.

- b) Demander au PNUD et au PNUE de revoir la stratégie d'élimination et le plan d'action proposés dans le projet de plan de gestion des frigorigènes original en tenant compte de la situation actuelle du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Brunei Darussalam.
- c) Demander au PNUE de poursuivre ses efforts pour communiquer avec le gouvernement du Brunei Darussalam et de remettre un rapport sur les progrès réalisés à cet égard à la 52^e réunion du Comité exécutif.

Haïti : Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes

30. Le PNUE et le PNUD ont remis un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes à Haïti aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

31. Le 39^e réunion du Comité exécutif a approuvé le projet de plan de gestion des frigorigènes pour Haïti au coût total de 356 956 \$US, plus les coûts d'appui de 36 418 \$US pour le PNUD et le PNUE. Le plan de gestion des frigorigènes comprend des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération, un programme de récupération et de recyclage et des activités de surveillance.

32. Le PNUD a remis un rapport périodique (en guise de suivi à la décision 49/9 (b) (xii)) sur la récupération et le recyclage des frigorigènes à base de CFC-12 et les activités de surveillance prévues dans le plan de gestion des frigorigènes. Lors de l'examen de ce rapport, le Secrétariat a jugé nécessaire de demander un rapport périodique sur les deux volets de formation contenus dans le plan de gestion des frigorigènes, mis en œuvre par le PNUE. Le PNUE et le PNUD ont donc remis un rapport périodique révisé englobant toutes les activités du projet de plan de gestion des frigorigènes.

Rapport périodique

33. L'équipe du Programme d'aide à la conformité du PNUE s'est rendue en mission à Haïti en septembre 2006 dans le but de rencontrer le ministre de l'Environnement et les principaux dirigeants, et d'examiner la situation entourant les SAO au pays, d'éliminer les retards dans la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes et d'organiser un atelier d'orientation national pour la mise sur pied d'un programme de permis de SAO. Ces mesures ont donné lieu à la préparation d'un projet de réglementation pour la mise sur pied d'un programme de permis de SAO, qui a été présenté au Parlement aux fins d'approbation, et un programme de formation des formateurs sur les pratiques exemplaires en réfrigération a été proposé aux fins de mise en œuvre en avril 2007. Le ministre de l'Environnement a donné son plein appui et a fait connaître l'engagement du gouvernement à mettre en œuvre le Protocole de Montréal.

34. La somme complète approuvée pour le projet de plan de gestion des frigorigènes, soit 56 000 \$US, avait été décaissée par le PNUE en date de décembre 2006, pour le programme de formation sur les pratiques exemplaires en réfrigération et l'achat d'équipement de formation. Le financement pour les deux sous-projets devant mis en œuvre par le PNUD n'a pas été décaissé.

Observations du Secrétariat

35. Les données communiquées par le gouvernement d'Haïti en vertu de l'article 7 du Protocole révèlent que la consommation de 81,4 tonnes PAO de CFC en 2005 ne représente que 3,1 tonnes PAO de moins que la consommation maximale permise pour l'année visée (c.-à-d., 84,5 tonnes PAO). Le niveau de consommation de CFC de 2005 et le fait que le plan de gestion des frigorigènes n'ait pas été mis en œuvre mettent Haïti à risque de ne pas atteindre les objectifs d'élimination de 2007 et de 2010.

36. Plusieurs changements importants ont eu lieu dans l'utilisation des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au pays depuis l'approbation du plan de gestion des frigorigènes en 2003. Le Secrétariat a donc suggéré que les agences envisagent de revoir la stratégie et le plan d'action proposés dans le projet de plan de gestion des frigorigènes original en tenant compte de la situation socioéconomique actuelle du pays, avant d'entreprendre les activités d'investissement du plan de gestion des frigorigènes.

37. Entre temps, le PNUE et le PNUD ont accepté de continuer à aider le gouvernement d'Haïti à mettre au point les mesures législatives sur les SAO, afin d'éviter des retards importants. Ils commenceront aussi la mise en œuvre du programme de formation des techniciens en réfrigération tout en optimisant les capacités et les ressources des services douaniers pour la préparation de rapports exacts et opportuns sur la consommation de SAO.

Recommandation du Secrétariat

38. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Demander au PNUD et au PNUE de revoir la stratégie d'élimination et le plan d'action proposés dans le projet de plan de gestion des frigorigènes original en tenant compte de la situation actuelle du secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération à Haïti; et
- b) Demander au PNUE de remettre un rapport sur les progrès réalisés dans la révision du plan d'action et dans les activités de mise en œuvre, comme par exemple l'adoption des mesures législatives et la formation des techniciens en réfrigération, à la 52^e réunion du Comité exécutif.

Myanmar : Mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes

39. Le PNUE a remis un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes au Myanmar, aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

40. La 45^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet de plan de gestion des frigorigènes pour le Myanmar au coût total de 115 000 \$US, plus les coûts d'appui de 11 750 \$US pour le PNUE et l'ONUDI. Le plan de gestion des frigorigènes comprend des programmes de formation des agents de douane et des techniciens en réfrigération, un programme de récupération et de recyclage, et des activités de surveillance. Le PNUE a remis un

rapport périodique sur la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes au Myanmar, en guide de suivi à la décision 49/10 (c) (xii)).

Rapport périodique

41. La mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes au Myanmar n'a pas encore commencé. Le PNUE a préparé un mémoire d'entente pour la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes et l'a fait parvenir à la Commission nationale des affaires environnementales en novembre 2005, aux fins d'examen. Le PNUE s'est efforcé de surmonter les difficultés dans la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes en rencontrant les représentants du gouvernement. Ces réunions ont connu leur point culminant lors de la rencontre entre le directeur régional du PNUE, le ministre des Forêts et le directeur général de la Commission nationale des affaires environnementales, au Myanmar, en janvier 2007. Par la suite, le PNUE a été informé que la Commission nationale des affaires environnementales avait donné son aval au mémoire d'entente et que celui-ci serait présenté au cabinet pour approbation.

Observations du Secrétariat

42. Les données communiquées par le gouvernement du Myanmar en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal révèlent que la consommation de CFC a diminué de 51,60 tonnes PAO en 2003 à 14,80 tonnes PAO en 2005. La consommation de 2005 est de 12,35 tonnes PAO de moins que le maximum permis pour l'année visée (c.-à-d., 27,15 tonnes PAO). Les données pour 2005 et le fait que le plan de gestion des frigorigènes n'a pas été mis en œuvre mettent le Myanmar à risque de ne pas atteindre les objectifs d'élimination de 2007 et de 2010.

43. Prenant note que la baisse de la consommation de CFC pourrait indiquer que d'importants changements sont survenus dans l'utilisation des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au pays, le Secrétariat a suggéré que le PNUE et l'ONUDI envisagent de revoir la stratégie d'élimination et le plan d'action proposés dans le plan de gestion des frigorigènes original afin de tenir compte des changements survenus, avant que la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes ne débute.

Recommandation du Secrétariat

44. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement du Myanmar, l'exhortant d'accélérer la mise en œuvre du projet de plan de gestion des frigorigènes.
- b) Demander au PNUE et à l'ONUDI de revoir la stratégie d'élimination et le plan d'action proposés dans le projet de plan de gestion des frigorigènes original, en tenant compte de la situation actuelle dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération au Myanmar, avant que la mise en œuvre du plan de gestion des frigorigènes ne commence.

- c) Demander également au PNUE de remettre un rapport sur la révision du plan d'action et la mise en œuvre des activités, comme par exemple l'adoption de mesures législatives et la formation des techniciens en réfrigération et des agents de douane, à la 52^e réunion du Comité exécutif.

III. PROJETS SUR LE BROMURE DE MÉTHYLE

Bolivie : Élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (PNUD)

45. Le PNUD a remis un rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition, aux termes de la décision 48/16 (c) (i), aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

46. Le PNUD a présenté, au nom du gouvernement de la Bolivie, un programme d'assistance technique pour l'élimination complète des utilisations réglementées du bromure de méthyle à la 35^e réunion du Comité exécutif (UNEP/OzL.Pro/ExCom/35/29). La 35^e réunion a approuvé le projet au coût total de 221 032 \$US, plus les coûts d'appui de 28 734 \$US pour le PNUD, en vertu des conditions énoncées dans l'accord avec le gouvernement de la Bolivie (décision 35/42). La 48^e réunion du Comité exécutif a examiné le rapport périodique sur la mise en œuvre du projet sur le bromure de méthyle remis par le PNUD (paragraphe 58 à 62 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18).

Rapport périodique

47. Une politique nationale sur le bromure de méthyle et un cadre de travail juridique ont été mis sur pied en 2004. L'équipement et le matériel agricole nécessaires à l'utilisation des technologies de remplacement ont été installés et plusieurs programmes de formation ont été menés à terme. Cependant, des changements survenus au sein du ministère de l'Environnement en 2006 ont nui au respect de l'échéancier du projet, dont l'achèvement est prévu pour le début de 2006. La période de surveillance a été prolongée jusqu'en mars 2007 afin de regrouper toutes les expériences pratiques. Après cette date, une équipe nationale entreprendra la préparation et la publication du guide sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle. Des visites sur le terrain supplémentaires auront lieu au cours du premier trimestre de 2007 afin de vérifier l'étendue de l'utilisation des solutions de remplacement adoptées dans le cadre du projet. Le projet sera achevé en juin 2007. La somme de 205 256 \$US a été décaissée en date de décembre 2006. Les activités restantes à mettre en œuvre en 2007 seront financées à même le solde de 15 776 \$US.

Observations du Secrétariat

48. La consommation de bromure de méthyle rapportée par le gouvernement de la Bolivie en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est passée de 1,5 tonne PAO en 2001 à zéro en 2004 et en 2005. La valeur de référence pour le respect des obligations concernant le bromure de méthyle est de 0,6 tonnes PAO.

49. L'achèvement du projet était prévu pour décembre 2005, à l'origine. Le rapport périodique actuel propose de reporter l'achèvement du projet à juin 2007. Compte tenu de la situation et du fait que le gouvernement de la Bolivie a rapporté une consommation nulle de bromure de méthyle depuis 2004, et qu'il soit en train de mettre au point un guide sur l'expérience d'élimination en Bolivie, le Secrétariat a demandé au PNUD de remettre un rapport d'achèvement avant la 53^e réunion du Comité exécutif, au plus tard.

Recommandation du Secrétariat

50. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur le plan d'élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition, en Bolivie, étant entendu que le PNUD remettra le rapport d'achèvement du projet avant la 53^e réunion du Comité exécutif.

Cuba : Élimination complète du bromure de méthyle dans la fumigation du sol, des substrats, des entrepôts et des structures (ONUDI)

51. L'ONUDI a remis un rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination complète du bromure de méthyle dans la fumigation du sol, des substrats, des entrepôts et des structures, aux termes de la décision 49/16 (a), aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

52. La 44^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet d'investissement pour l'élimination complète du bromure de méthyle dans la fumigation du sol, des substrats, des entrepôts et des structures (UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/34) au coût total de 537 763 \$US, plus les coûts d'appui de 40 332 \$US pour l'ONUDI, afin d'éliminer 24,1 tonnes PAO de bromure de méthyle (décision 44/32). Par ce projet, le gouvernement de Cuba s'est engagé à éliminer complètement les utilisations réglementées du bromure de méthyle avant 2008. Le rapport périodique sur la mise en œuvre de l'élimination complète des utilisations réglementées du bromure de méthyle remis par l'ONUDI a été examiné à la 49^e réunion du Comité exécutif (paragraphe 4 à 10 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/49/18).

Rapport périodique

53. L'équipement nécessaire à l'utilisation des solutions de remplacement du bromure de méthyle dans la fumigation du sol et des substrats a été acheté et installé, et les programmes de formation sur l'utilisation de la technologie de greffage ont été mis en œuvre. En ce qui concerne la fumigation des entrepôts et des structures, le mode d'utilisation de l'équipement et du matériel nécessaires à l'élimination du bromure de méthyle dans les entrepôts, les minoteries et les usines de transformation des aliments a été élaboré et les fumigateurs locaux ont été formés sur l'utilisation de solutions de remplacement dans les entrepôts. La somme de 170 738 \$US a été décaissée en date de décembre 2006.

Prochaines activités au calendrier

54. Les activités suivantes sont proposées aux fins de mise en oeuvre en 2007-2008 : l'achat et la livraison de l'équipement nécessaire à l'élimination du bromure de méthyle dans la fumigation des entrepôts et du sol; la mise en oeuvre de cours de formation sur le programme intégré de lutte phytosanitaire en horticulture et pour les produits de base, et une formation particulière sur l'utilisation du greffage.

Observations du Secrétariat

55. Le gouvernement de Cuba a rapporté une consommation de 16,2 tonnes PAO de bromure de méthyle en 2005, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal. Cette consommation est de 24,2 tonnes PAO de moins que la consommation maximum permise en vertu du Protocole de Montréal (c.-à-d., 40,4 tonnes PAO) et de 7,8 tonnes PAO de moins que le niveau de consommation que le gouvernement s'est engagé à respecter pour l'année visée dans son accord avec le Comité exécutif. Les données préliminaires ont permis d'évaluer la consommation de 2006 à 14,0 tonnes PAO, ce qui est légèrement inférieur à la consommation maximum permise pour l'année visée (c.-à-d., 16,2 tonnes PAO).

Recommandation du Secrétariat

56. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de l'élimination complète du bromure de méthyle dans la fumigation du sol, des substrats, des entrepôts et des structures à Cuba.

Kirghizistan : Projet d'assistance technique pour la mise en place des solutions de remplacement et l'élimination du bromure de méthyle

57. Le PNUD a remis un rapport périodique sur la mise en oeuvre du programme d'assistance technique pour la mise en place des solutions de remplacement et l'élimination du bromure de méthyle au Kirghizistan, aux termes de la décision, 48/16 (c) (vii), aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

58. La 41^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet d'assistance technique pour le bromure de méthyle au Kirghizistan (UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/40 et Corr.1) au coût total de 300 000 \$US, plus les coûts d'appui de 22 500 \$US pour le PNUD, étant entendu que le gouvernement de demanderait aucun appui financier supplémentaire pour l'élimination des utilisations réglementées de bromure de méthyle (décision 41/47). Le Comité exécutif a examiné un rapport périodique sur la mise en oeuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle remis par le PNUD à la 48^e réunion du Comité exécutif (paragraphe 92 à 97 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18).

Rapport périodique

59. Onze ateliers de formation à l'intention des utilisateurs du bromure de méthyle avaient été organisés en date de la fin 2006; plusieurs solutions de remplacement du bromure de méthyle après la récolte ont été achetées, mises à l'essai et évaluées; et des spécialistes associés au Bureau de l'ozone ont participé à des programmes de formation offerts à l'étranger. Les travaux sur les mesures législatives pertinentes se sont poursuivis. La somme de 194 742 \$US avait été décaissée en date de décembre 2006. Il reste un solde de 105 258 \$US.

Observations du Secrétariat

60. La consommation de bromure de méthyle communiquée par le gouvernement du Kirghizistan en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal est passée de 13,8 tonnes PAO en 2003 à 7,6 tonnes PAO en 2005. La valeur de référence pour le respect des obligations relatives au bromure de méthyle est de 14,2 tonnes PAO. La consommation de bromure de méthyle devrait être complètement éliminée d'ici la fin de 2008. Le Secrétariat a pris note que le PNUD a accéléré la mise en œuvre du volet investissement du projet.

Recommandation du Secrétariat

61. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport périodique sur l'élimination finale du bromure de méthyle, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition, au Kirghizistan.

Sri Lanka : Projet de solutions de remplacement du bromure de méthyle pour éradiquer les nématodes du thé et pour remplacer le bromure de méthyle dans toutes les utilisations restantes, à l'exception des applications à des fins sanitaires et préalables à l'expédition (PNUD)

62. Le PNUD a remis un rapport périodique sur le projet sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour éradiquer les nématodes du thé et pour remplacer le bromure de méthyle dans toutes les utilisations restantes, à l'exception des applications à des fins sanitaires et préalables à l'expédition au Sri Lanka, aux termes de la décision 49/16 (c), aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

63. La 27^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour éradiquer les nématodes du thé (UNEP/OzL.Pro/ExCom/27/31) au coût total de 310 200 \$US, plus les coûts d'appui de 40 326 \$US pour le PNUD. La 38^e réunion du Comité exécutif a approuvé un projet pour éliminer le bromure de méthyle dans toutes les utilisations restantes, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition (UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/48) au coût total de 130 000 \$US, plus les coûts d'appui de 16 900 \$US pour le PNUD. Le PNUD a remis à la 48^e réunion du Comité exécutif, un rapport périodique sur la mise en œuvre des deux projets de bromure de méthyle (paragraphe 30 à 38 du document UNEP/OzL.Pro/49/18).

Rapport périodique

64. Un plan de travail et un budget détaillé ont été préparés pour toutes les activités restantes après la remise du rapport périodique à la 49^e réunion. Le lancement des appels d'offre à l'échelle nationale a toutefois connu certains délais qui ont affecté l'achèvement des deux projets. L'Institut de recherche sur le thé a néanmoins poursuivi ses activités de sensibilisation au cours de cette période. La somme totale de 330 543 \$US a été décaissée pour les deux projets en date de la fin décembre 2006.

Prochaines activités au calendrier

65. Les activités suivantes seront mises en œuvre au cours de 2007, l'année d'achèvement des deux projets : des programmes de formation sur l'utilisation des solutions de remplacement adoptées au Sri Lanka; la diffusion d'information et la mise sur pied d'un programme de sensibilisation sur les solutions de remplacement au bromure de méthyle disponibles localement; la mise sur pied d'un programme de certification des semences; l'analyse de la faisabilité de centraliser la production de semis du thé; et la surveillance du risque de ré-infestation des sols.

Observations du Secrétariat

66. Le gouvernement du Sri Lanka a rapporté une consommation de 1,1 tonne PAO de bromure de méthyle en 2005 en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, ce qui représente 3,01 tonnes PAO de moins que la valeur de référence du Sri Lanka (c.-à-d., 4,080 tonnes PAO).

67. Le Secrétariat a pris note que les deux projets ne sont pas encore achevés. Le PNUD a rapporté que le gouvernement du Sri Lanka a réagi positivement à sa proposition d'accorder le contrat immédiatement et a donné son aval à l'échéancier d'achèvement du projet. L'achèvement est prévu en août 2007.

Recommandation du Secrétariat

68. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Charger le Secrétariat d'envoyer une lettre au gouvernement du Sri Lanka lui demandant de mener à terme la mise en œuvre des projets sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour éradiquer les nématodes du thé, et le remplacement du bromure de méthyle dans toutes les utilisations restantes, à l'exception des applications sanitaires et préalables à l'expédition, au Sri Lanka, avant le mois d'août 2007, au plus tard.
- b) Demander au PNUD de remettre les rapports d'achèvement de ces projets avant la 53^e réunion du Comité exécutif.

Région de l'Afrique : Assistance technique pour la réduction de l'utilisation du bromure de méthyle et la formulation de stratégies régionales d'élimination pour les pays africains à faible volume de consommation

69. Le PNUD a remis un rapport périodique sur la mise en œuvre d'une assistance technique pour la réduction de l'utilisation du bromure de méthyle et la formulation de stratégies régionales d'élimination pour les pays africains à faible volume de consommation en Afrique, aux termes de la décision 48/16 (a) (iii), aux fins d'examen à la 51^e réunion du Comité exécutif.

Contexte

70. La 38^e réunion du Comité exécutif a approuvé le programme d'assistance technique pour le bromure de méthyle dans les pays africains à faible volume de consommation, aux fins de mise en œuvre par le PNUD (décision 38/6). Par la suite, les 46^e, 47^e et 48^e réunions du Comité exécutif ont examiné des rapports périodiques remis par le PNUD (UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/19, UNEP/OzL.Pro/ExCom/47/10 et UNEP/OzL.Pro/ExCom/48/18).

71. Le projet aidera cinq pays consommateurs de bromure de méthyle (c.-à-d., le Congo, la République démocratique du Congo, le Nigeria, le Soudan et le Swaziland) à réduire leur consommation de référence du bromure de méthyle d'au moins 20 pour cent, et 14 autres pays qui ne consomment pas de bromure de méthyle (Angola, Bénin, République centrafricaine, Tchad, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Mauritanie, Mozambique, Niger, Somalie, Togo et Zambie) dans des activités d'orientation.

Rapport périodique

72. Tous les pays, sauf le Swaziland, qui profitent d'une assistance pour réduire d'au moins 20 pour cent leur valeur de référence pour le bromure de méthyle ont respecté l'échéance de 2002 pour le bromure de méthyle, comme l'indique le tableau ci-dessous.

Pays	Consommation de bromure de méthyle (tonnes PAO)					
	Référence	2002	2003	2004	2005	Permise en 2005
Congo	0,9	0,0	1,2	0,0	0,0	0,7
République démocratique du Congo	1,4	1,3	1,2	0,9	0,6	1,1
Nigeria	2,8	2,0	2,0	1,7	0,0	2,2
Soudan	3,0	3,0	1,8	1,8	1,8	2,4
Swaziland	0,6	0,7	0,0	*	*	0,5

* Donnée non communiquée en date de janvier 2006.

73. Le contrat national et le mandat ont été approuvés, et les cinq pays ont signé le prolongement du contrat au cours de la réunion de réseau tenue au Madagascar en septembre 2006. Le tableau ci-dessous résume l'état des activités de mise en œuvre de l'élimination du bromure de méthyle dans ces pays.

Activités	Congo	République démocratique du Congo	Nigeria	Soudan	Swaziland
Contrat/mandat	Mandat approuvé. Contrat avec le Bureau de l'ozone.	Contrat et mandat approuvés (2005) mais non signés.	Mandat approuvé. Contrat signé avec le Bureau de l'ozone.	Mandat approuvé. Contrat avec le Bureau de l'ozone.	Mandat et contrat approuvés. Contrat avec le Bureau de l'ozone mis au point.
Principales utilisations du bromure de méthyle	Préalable à la récolte (légumes)	Tabac (à confirmer)	Thé	Après la récolte (silos)	À confirmer (anciennement, les citrons)
Technologies sans bromure de méthyle	Métham sodium et sans produits chimiques	À identifier (étude préliminaire)	Identifiées	Identifiées et connues	
Expert national	Recruté	Identifié	Recruté	Recruté	Recruté
Équipement	Équipement acheté	En attente de la liste d'équipement	En attente de la liste d'équipement	En attente de la liste d'équipement	En attente
Consultant en élaboration de politiques (national)	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)	En attente	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)	Phosphine	Identifié et informé (activités à mettre en œuvre)
Paiements	1 ^{er} et 2 ^e paiements; 3 ^e paiement sur remise de la mise à jour des mesures législatives	Documents demandés (c.v., plan de travail, contrat signé)	En attente	1 ^{er} et 2 ^e paiements; 3 ^e paiement sur remise de la mise à jour des mesures législatives.	Les paiements n'ont pas pu être effectués dans le passé à cause de problèmes avec le compte en banque

74. Les observations suivantes concernent directement les pays non consommateurs de bromure de méthyle qui participent au programme d'assistance technique :

- a) Le Mozambique a envoyé une communication officielle au PNUD lui demandant d'être retiré du projet.
- b) Les activités sont terminées au Burundi, au Gabon, en Guinée, au Mali et à Sao Tome, où les mesures législatives ont été mises à jour afin d'y inclure la réglementation du bromure de méthyle.
- c) Tous les autres pays, sauf la Somalie, ont approuvé et signé le mandat et le contrat d'embauche d'experts juridiques pour l'élaboration de stratégies nationales de conformité (une par pays). Tous les contrats exigent la remise au PNUD d'un rapport final national comprenant de l'information financière et des détails sur la stratégie nationale.
- d) Des paiements ont été faits à tous les pays sauf l'Angola, la République centrafricaine, l'Éthiopie, la Gambie et le Swaziland, car ces pays n'ont pas encore remis les documents pertinents.
- e) Il y a eu des problèmes de communication avec le Nigeria après l'acceptation du mandat et la signature du contrat. Ces problèmes ont entraîné d'importants retards dans la mise en œuvre des activités d'élimination au pays.

- f) Un problème de consommation de bromure de méthyle a été mis au jour au Swaziland en 2005. Le gouvernement n'a pas encore réglé le problème malgré une demande à cet effet faite par le Secrétariat au nom du Comité exécutif.
- g) Au moment de rédiger le présent rapport, la Somalie n'avait pas encore répondu aux nombreuses communications du PNUD concernant sa volonté de participer au projet. Le PNUD propose donc de retirer la Somalie du projet.

Observations du Secrétariat

75. Prenant note que l'Angola, la République centrafricaine, l'Éthiopie et la Zambie n'avaient pas encore ratifié l'Amendement de Copenhague au Protocole de Montréal en date du 16 janvier 2007, le Secrétariat a demandé au PNUD de lui fournir de plus amples informations sur l'assistance offerte à ces pays afin qu'ils ratifient cet Amendement. Le PNUD a répondu que l'importance de ratifier l'Amendement de Copenhague a été abordée avec les pays visés lors des travaux d'orientation effectués dans le cadre du projet. De plus, le PNUD coordonne des travaux sur des questions d'orientation propres à la région, où travaille actuellement l'équipe du Programme d'aide à la conformité du PNUE.

76. En ce qui concerne les cinq pays possédant une valeur de référence pour le bromure de méthyle, le Congo et le Nigeria ont rapporté une consommation nulle de bromure de méthyle pour l'année 2005, en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal, et la République démocratique du Congo ainsi que le Soudan ont rapporté une très faible consommation de bromure de méthyle pour cette même année. Compte tenu de cette situation, le Secrétariat a pris note que très peu, voire même aucune assistance supplémentaire n'est nécessaire dans ces pays afin de réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle.

77. Le Secrétariat a aussi indiqué que le rapport final du projet remis par le PNUD devrait comprendre une description détaillée des secteurs dans lesquels il y a consommation de bromure de méthyle dans tous les pays qui possèdent une valeur de référence calculée pour le bromure de méthyle (c.-à-d., répartition sectorielle de l'utilisation du bromure de méthyle par culture et/ou application) et une indication à savoir si une assistance supplémentaire sera nécessaire pour réaliser l'élimination complète du bromure de méthyle dans ces pays.

Recommandation du Secrétariat

78. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :
- a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de l'assistance technique pour la réduction des utilisations du bromure de méthyle et la formulation de stratégies d'élimination régionales pour les pays africains à faible volume de consommation;
 - b) Prendre note que le Mozambique a envoyé une lettre officielle au PNUD lui demandant d'être retiré du programme d'assistance technique;

- c) Demander au PNUD, en coordination avec le Programme d'aide à la conformité du PNUE, de continuer à aider l'Angola, la République centrafricaine, l'Éthiopie et la Zambie en vue de la ratification de l'Amendement de Copenhague au Protocole de Montréal; et
- d) Demander également au PNUD de terminer la mise en œuvre du projet et de remettre un rapport complet comprenant des conclusions et des recommandations précises aux fins d'examen à la 53^e réunion du Comité exécutif.

IV. RAPPORTS SUR LES PLANS POUR LES HALONS ET LA PRODUCTION DE MÉTHYLE CHLOROFORME EN CHINE

Chine : Plan sectoriel pour l'élimination des halons

79. La 50^e réunion du Comité exécutif a demandé à la Banque mondiale de remettre, de préférence à la 51^e réunion et au plus tard à la 53^e réunion, un plan comprenant les grandes lignes de la façon dont seront utilisées les sommes approuvées pour le projet d'élimination des halons, qui n'ont pas encore été affectées ni décaissées. Elle a aussi demandé qu'un rapport soit remis à la 51^e réunion sur le nombre total d'extincteurs à incendie à base de CO₂ fabriqués en Chine en 2005 (décision 50/29 (c et d)).

80. La Banque mondiale n'a pas remis de plan sur la façon dont les fonds non affectés ni décaissés seront utilisés, mais a remis un rapport de vérification de la production d'extincteurs d'incendie à base de CO₂.

Contexte

81. La 23^e réunion du Comité exécutif a approuvé, en principe, un montant total de 62 millions \$US pour la mise en œuvre de la stratégie du secteur des halons en Chine, conformément aux conditions générales et particulières de la décision 23/11 (UNEP/OzL.Pro/ExCom/23/68). Par la suite, le Comité exécutif a approuvé des tranches à ses 23^e, 26^e, 29^e, 32^e, 35^e, 38^e, 41^e, 44^e, 47^e et 50^e réunions.

Rapport de vérification

82. La décision originale approuvant le plan des halons pour la Chine oblige la Chine à produire 3,59 millions d'extincteurs d'incendie à base de CO₂ en 2005 (paragraphe E, décision 23/11). Le non-respect de cet objectif entraîne une pénalité financière de 3,08 \$US par unité. Cette exigence a été abandonnée à la 44^e réunion et remplacée par ce qui suit : « Plutôt, en cas de manque à gagner, le montant équivalent à ce remboursement demeurera en Chine afin d'optimiser les ressources et aider la Chine à respecter ses engagements aux termes du Protocole de Montréal relatifs aux activités du Centre de conformité à la Convention de la Chine (décision 44/59, annexe XVII du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/73, note 1) ». Comme il y a eu un écart de production de 391 876 unités, la somme de 1 206 978 \$US demeurera en Chine afin d'optimiser les ressources, conformément à la décision 44/59.

Recommandation du Secrétariat

83. Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note que la somme de 1 206 978 \$US demeurera en Chine afin d'y optimiser les ressources et d'aider la Chine à respecter ses engagements aux termes du Protocole de Montréal concernant les activités du Centre de conformité à la Convention de la Chine. Ce montant provient du nombre insuffisant d'extincteurs d'incendie à base de CO₂ fabriqués, aux termes de la décision 44/59.

Chine : Plan sectoriel pour l'élimination de la production du 1,1,1-trichloroéthylène (méthyle chloroforme)

84. La Banque mondiale présente, au nom du gouvernement de la Chine, le rapport de vérification de la production de 1,1,1-trichloroéthylène (méthyle chloroforme) pour l'année 2006, pour examen à la 51^e réunion du Comité exécutif, conformément à l'accord entre le gouvernement de la Chine et le Comité exécutif pour l'élimination de la production de méthyle chloroforme. La Banque remet aussi le rapport de vérification de la production de méthyle chloroforme de 2004 et de 2005 à titre rétroactif. La vérification a été menée par la Banque en 2005 et 2006. Le Secrétariat n'a pas joint ces rapports de vérification par souci d'économie et n'hésitera pas à les remettre aux membres du Comité exécutif qui en feront la demande.

Contexte

85. La 43^e réunion du Comité exécutif a approuvé en principe le montant total de 2,1 millions \$US en 2004 pour la mise en œuvre de l'accord pour l'élimination de la production de méthyle chloroforme en Chine. En vertu de cet accord, la Chine s'engage à éliminer complètement la production de méthyle chloroforme avant le mois de janvier 2010, avant la date limite imposée par le Protocole de Montréal. Au cours de cette même réunion, le Comité exécutif a aussi approuvé et décaissé 1,4 million \$US pour la mise en œuvre du programme de travail de 2004-2008. La deuxième et dernière tranche de financement sera décaissée à la dernière réunion de 2008, sur présentation du programme de travail pour l'année 2009 et suivantes. Les objectifs et l'accord financier sont reproduits ci-dessous.

	Réfé- rence	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010-2014
Calendrier de réduction du Protocole de Montréal	113	113	79	79	79	79	79	34
1. Production totale maximale permise de méthyle chloroforme (tonnes PAO) en vertu de cet accord	113	113	79	79	79	79	79	0
2. Nouvelles réductions en vertu de cet accord	0	0	34	0	0	0	0	79
3. Incidences des projets déjà approuvés	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Réduction totale annuelle de la substance (tonnes PAO)	0	0	34	0	0	0	0	79
5. Financement approuvé par le Fonds multilatéral pour le pays		1.4	0	0	0	0.7	0	0
6. Coûts d'appui à l'agence d'exécution		0,105	0	0	0	0,0525	0	0

Les chiffres des rangées 1, 2, 3 et 4 sont exprimés en tonnes PAO. Les chiffres des rangées 5 et 6 sont exprimés en millions \$US.

86. L'Accord charge la Banque mondiale, en qualité d'agence d'exécution, de « confirmer aux yeux du Comité exécutif que les objectifs ont été atteints et que les activités annuelles associées à ces objectifs ont été réalisées comme indiqué dans le programme de mise en oeuvre et le rapport annuel sur la mise en oeuvre du programme de mise en oeuvre de 2004.2008. »

87. Il y avait quatre usines de méthyle chloroforme en Chine en 2002 (l'année de référence du plan sectoriel). La production de méthyle chloroforme en 2002 a atteint les 1 205 tonnes métriques (ou 121 tonnes PAO). Un profil des quatre usines pour l'année 2004 est présenté ci-dessous :

N°	Nom de l'entreprise	Capacité (tonnes métriques)	Situation actuelle
Méthyle chloroforme 1	Luyue Chemical Industry Co. Ltd	1 000	L'équipement principal a été démantelé
Méthyle chloroforme 2	Nantong Shiyang Chemical Industry	800	En production
Méthyle chloroforme 3	Changshu 3F Fluorochemical Industry Co. Ltd.	1 200	Production arrêtée
Méthyle chloroforme 4	Zhejiang Juhua Chemical and Mining Industry Co.	1 500	En production

88. Voici l'étendue de la première étape du programme de 2004 à 2008 :

- a) Démantèlement complet des installations de production de Méthyle chloroforme 1 et de Méthyle chloroforme 3, après l'approbation du plan sectoriel.
- b) Arrêt de la production à Méthyle chloroforme 2 et démantèlement des installations après l'approbation du plan sectoriel.
- c) Réglementation de la production à Méthyle chloroforme 4 selon le tableau 1, afin de réduire la production de méthyle chloroforme à 79 tonnes PAO avant 2005.

Vérification de la production en 2004, 2005 et 2006

89. Les vérifications ont été effectuées dans le cadre de la vérification annuelle de CFC réalisée par Monsieur Tony Vogelsberg, le consultant qui effectue les vérifications de la production de CFC en Chine pour la Banque mondiale depuis sept ans. La vérification de la production de méthyle chloroforme en 2004 a été effectuée sur place le 26 janvier 2005. La vérification de 2005 a été réalisée en février 2006 et la vérification de la production de méthyle chloroforme de 2006 a été effectuée en janvier 2007. Les résultats de vérifications sont résumés ci-dessous.

90. La vérification de la fermeture permanente et du démantèlement des usines Méthyle chloroforme 2 et Méthyle chloroforme 3 a été effectuée par l'équipe en 2005.

91. L'usine Méthyle chloroforme 3 (Jiangsu Changshu Refrigerant Plant – Changshu 3F) a été construite en 1995 afin de fournir du méthyle chloroforme comme matière première à son usine de HCFC-141b. Elle a fermé à la fin de mars 2000, lors d'un changement technologique à l'utilisation directe de chlorure de vinylidène comme matière première du HCFC-141b. 3F et SEPA ont signé un contrat en décembre 2004 accordant un appui financier de 20 000 \$US pour le démantèlement. Les employés de l'usine 3F ont démantelé l'équipement de l'usine Méthyle chloroforme avant le 24 décembre 2004. L'équipe de vérification a regardé un DVD d'une durée de 15 minutes montrant l'usine avant et après le démantèlement. Une visite à l'usine a permis de confirmer que tout l'équipement utilisé pour le méthyle chloroforme avait été retiré des lieux.

92. Trente-neuf employés travaillaient à la production de méthyle chloroforme. L'équipe de vérification a reçu un document détaillé contenant la liste des 39 personnes et précisant qu'ils occupaient tous un emploi rémunéré au sein de l'entreprise 3F. La fermeture de l'usine n'a entraîné aucune mise à pied ni problème de rémunération.

93. Méthyle chloroforme 2 (Nantong Shiyang Shiyang) a débuté sa production de méthyle chloroforme et de chlorure de benzyle en 1996 et a mis fin à sa production le 31 décembre 2002, à la suite d'un conflit de travail causé par la privatisation de l'entreprise. Après la signature d'un accord avec SEPA, le démantèlement a été mené à terme le 21 décembre 2004. Les représentants locaux de l'agence environnementale et de SEPA ont assisté aux activités de démantèlement. Le nettoyage final et le retrait des déchets par l'entrepreneur qui a réalisé le démantèlement ont pris fin le 24 décembre 2004. Un rapport exhaustif de plusieurs pages a été produit traitant de tous les détails et fournissant des renseignements importants sur les 111 employés admissibles à des prestations de cessation d'emploi. L'équipe de vérification a examiné un album de photos montrant l'usine avant et après le démantèlement et a regardé un DVD d'une durée de 20 minutes montrant le déroulement du processus. Une visite a ensuite été effectuée afin de vérifier que le site avait cessé ses activités et que l'équipement utilisé pour le méthyle chloroforme avait été retiré des lieux.

94. Méthyle chloroforme 1 (Luyue Chemical Industry Co. Ltd.) avait déjà démantelé une part importante de son équipement de production et n'a pas reçu la visite de l'équipe de vérification.

95. Méthyle chloroforme 4 (Zhejiang Juhua Chemical and Mining Industry Co.) est la seule usine de production de méthyle chloroforme en activité. Elle a reçu la visite de l'équipe de vérification en 2005, 2006 et 2007. L'usine, qui possède une capacité de production de 1 500 tonnes par année, a débuté ses activités en 1995. Elle utilise un procédé par lot et fait réagir l'acide chlorhydrique, un sous-produit du traitement de la paraffine chlorée, et du chlorure de vinylidène, afin de fabriquer un produit brut. Ce produit brut est ensuite acheminé dans une colonne à remplissage pour la distillation par lot dans laquelle le chlorure de vinylidène n'ayant pas réagi est retiré avant que le méthyle chloroforme ne soit transformé en vapeur et recueilli sous forme de distillat final. Le méthyle chloroforme de la distillation finale est recueilli dans un réservoir de récupération et emballé dans des barils de 270 kilogrammes. Une fiche de transfert documente les activités depuis l'usine jusqu'à l'entrepôt.

96. L'équipe de vérification a examiné : les rapports quotidiens et mensuels de la charge de chlorure de vinylidène dans le réacteur pour aboutir à la consommation de chlorure de vinylidène; les fiches de transfert de la production à l'entrepôt comprenant des données sur les

dates; le nombre de barils; le poids net de chaque baril et la poids total pour chacun des douze mois de l'année, toutes les factures d'expédition du chlorure de vinylidène d'un fournisseur par rapport aux quantités reçues à l'usine tous les mois; et le taux de rendement du chlorure de vinylidène par rapport au méthyle chloroforme. Le taux de rendement moyen du chlorure de vinylidène par rapport au méthyle chloroforme est d'environ 0,82, ce qui est considéré comme acceptable, compte tenu de la faible envergure de la production et de la technologie utilisée à l'usine. L'acide chlorhydrique étant un sous-produit du procédé de la paraffine chlorée, l'usine n'en mesure pas les quantités et l'équipe de vérification n'a fait aucun effort pour établir un taux de rendement de l'acide chlorhydrique/méthyle chloroforme. L'analyste financier de l'équipe de vérification a examiné les factures de TVA et les bordereaux de livraison du produit fini depuis l'entrepôt, conservés dans les bureaux du service de comptabilité de l'usine, ainsi que les bordereaux de réception des achats de chlorure de vinylidène co-signés par l'entrepôt et la personne responsable des achats de chlorure de vinylidène. Le maintien des dossiers s'est amélioré à l'usine au cours des trois années de vérification, en réponse aux recommandations de l'équipe de vérification.

97. L'équipe de vérification a conclu que Zhejiang Juhua Chemical and Mining Industry Co., a produit 1 056 tonnes métriques ou 105,6 tonnes PAO en 2004, 778,825 tonnes métriques ou 77,88 tonnes PAO en 2005 et 778,64 tonnes métriques ou 77,86 tonnes PAO en 2006. Cette usine étant la seule usine en activité en Chine, sa production représente l'ensemble de la production de méthyle chloroforme au pays. Les objectifs établis pour ces années dans l'accord sont de 113 tonnes PAO en 2004 et 79 tonnes PAO par année en 2005 et 2006. La Chine a donc atteint les objectifs fixés dans l'accord.

98. L'équipe de vérification a confirmé que les usines Méthyle chloroforme 2 et Méthyle chloroforme 3 ont été complètement démantelées et qu'elles ne pourraient pas reprendre leurs activités de production.

Observations du Secrétariat

99. La vérification a été réalisée par un expert connaissant très bien l'industrie et possédant plusieurs années d'expérience dans la réalisation de vérifications de ce genre. La vérification a été conforme aux lignes directrices de la vérification de l'élimination de la production de SAO approuvées par le Comité exécutif. Les résultats confirment que la Chine a respecté les exigences de l'accord et qu'elle a effectué les réductions nécessaires dans sa production de méthyle chloroforme pour la période 2004 à 2006.

100. Cependant, la Banque mondiale n'a pas remis les rapports de vérification de 2005 et 2006 aux dates prescrites, même si les vérifications avaient été effectuées. La Banque n'a pas confirmé le démantèlement complet de Méthyle chloroforme 1, même si les rapports indiquaient qu'elle possédait la plus grande quantité d'équipement démantelé. De plus, les rapports devraient faire état des progrès réalisés en Chine au cours de ces années, au chapitre des politiques et de l'assistance technique visant à soutenir les efforts de l'industrie pour éliminer la production de méthyle chloroforme et soutenir ce progrès au cours des années suivantes.

101. Les rapports de vérification contiennent plusieurs annexes offrant des éléments probants qui témoignent de divers aspects de l'arrêt de la production de méthyle chloroforme dans les

deux usines. Elles contiennent aussi des données détaillées, dont des données sur la production de méthyle chloroforme et la consommation de chlorure de vinylidène, le taux de rendement du chlorure de vinylidène/méthyle chloroforme et le nombre de jours de production. Ces données sont conformes aux lignes directrices de la vérification de l'élimination de la production de SAO.

Recommandation du Secrétariat

102. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note des rapports de vérification de la production de méthyle chloroforme en Chine de 2004 à 2006 et féliciter le gouvernement de la Chine et la Banque mondiale pour avoir atteint les objectifs de production fixés dans l'accord.
- b) Demander à la Banque mondiale de remettre un rapport détaillé sur l'état de la mise en œuvre de l'accord pour l'élimination de la production de méthyle chloroforme, dont les efforts du gouvernement pour la mise en œuvre de politiques et d'une assistance technique en 2008, lors de la remise du rapport de vérification de la production de méthyle chloroforme en 2007.
- c) Demander à la Banque mondiale de confirmer le démantèlement complet de Méthyle chloroforme 1 en 2008, en profitant de la tenue d'autres missions de vérification en Chine.
